



DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES PROTEGES

Dérogation à la conservation du patrimoine arboré selon l'article 15 de la loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et l'article 19 de son règlement d'application (RLPrPNP)

Affichage au pilier public du 14 mars au 13 avril 2026

Commune de :	Jongny
Propriété de :	COMMUNE DE JONGNY
Parcelle No :	103
Coordonnées moyennes :	2'554'497/ 1'148'114
Nom local :	Sery/sentier du Point du Jour
Nombre d'arbres :	3
Essence :	Bouleau
Circonférences :	109 cm (1 bouleau) ; 111 cm (2 bouleaux)
Motifs :	Mauvais état sanitaire
Compensations prévues :	Erable champêtre (3x)

Le dossier est déposé au Bureau Technique Intercommunal, Route de Châtel-St-Denis 8,
1802 Corseaux. Tél : 021 923 05 20, info@b-t-i.ch.

Les documents relatifs à l'enquête peuvent être consultés sur le site map.cartoriviera.ch
ainsi qu'au Bureau Technique Intercommunal pendant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

